

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 055-738/15/CC

■ Approbation de la revalorisation de l'opération pour la construction du 2ème réservoir de Super Gémenos

DEA 15/12016/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La commune de Gémenos dispose d'une autonomie de distribution d'eau potable de seulement 12 heures. Ce délai est très contraignant en cas de rupture sur le réseau d'adduction.

Afin de porter cette autonomie à 24 heures, il est nécessaire de créer un nouveau réservoir de 2 000m³ à proximité du réservoir existant de Super Gémenos.

Par délibération AGER 017-182/11/CC du 28 mars 2011, le Conseil de Communauté a approuvé l'affectation d'une opération de 1 170 568,56 euros HT soit 1 400 000 euros TTC .

Les études de maîtrise d'œuvre réalisées depuis cette date ont mis en évidence la nécessité de prévoir des travaux complémentaires comprenant notamment :

- La réalisation d'une paroi berlinoise assurant le soutènement des avoisinants pendant la phase de terrassement.
- Le confortement du réservoir existant au droit de la rampe d'accès.
- Le renforcement des fondations pour la partie de l'ouvrage à créer sur les remblais récents.

Compte tenu de ces travaux complémentaires, il est nécessaire d'approuver une revalorisation de l'opération de 350 000 euros HT, et de la porter à 1 520 568,56 euros HT.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AGER 017-182/11/CC du 28 mars 2011 relative à l'affectation d'une opération pour la création d'un réservoir d'eau potable complémentaire à Gémenos.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de créer un nouveau réservoir de 2000 m³ à Gémenos ;
- Qu'il convient de revaloriser l'opération de 350 000 euros HT compte tenu des travaux complémentaires à réaliser.

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Article 1 :

Est approuvée la revalorisation de l'opération 2011/00118 de 350 000 euros HT pour la création d'un réservoir d'eau potable complémentaire à Gémenos. L'opération initiale de 1 170 568,56 euros HT est portée ainsi à 1 520 568,56 euros HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe de l'Eau : Chapitres 20 et 23 – Sous-Politique F170 – Opération 2011-00118.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 30 000,00 euros HT

Année 2016 : 1 490 568.56 euros HT

Article 3 :

Monsieur le Président de Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Département des Bouches-du-Rhône, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et de tout autre organisme et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux
Equipements communautaires
Eau - Assainissement

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Roland GIBERTI

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER